

LES CENTRES DE FORMATION GNFA



LE STATUT DE VOTRE ALTERNANT

Votre alternant est considéré comme salarié en formation. Cette formation peut être suivie sous différents types de contrats :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Pro-A (dispositif de reconversion ou de promotion par l'alternance)

L'OBTENTION DU TITRE

Il permet d'accéder à la qualification professionnelle de « **vendeur automobile** » échelon 20 de la convention collective des Services de l'Automobile.

VALIDATION DE LA FORMATION

2 épreuves orales

Mise en situation

Durée : 30 mn chacune

Contôle continu et examen final devant un jury de professionnels

4 épreuves écrites

Études de cas

Durée : 1 h chacune

EN CAS D'ÉCHEC

Le candidat reçoit une attestation de réussite des blocs de compétences acquis, d'une durée de validité de 5 ans.

LE COÛT DE LA FORMATION

Le coût contrat est de 11 100€* sur la base de 12 mois.

*Le coût total de la formation est calculé sur la durée du contrat. Coût contrat pris en charge par l'OPCO Mobilités

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Consultez le site www.gnfa-auto.fr ou scannez le QR Code.



RECRUTEZ VOTRE FUTUR·E VENDEUR·EUSE AUTOMOBILE

FORMATION EN ALTERNANCE AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DU GNFA

DES FORMATIONS EN ALTERNANCE PARTOUT EN FRANCE



APPRENTISSAGE
PROFESSIONNALISATION
PRO-A
CHOISISSEZ LE CONTRAT QUI VOUS CONVIENT

LA MISSION DE VENDEUR·EUSE AUTOMOBILE

Vous recherchez un collaborateur passionné par l'automobile et le domaine commercial, désireux de se perfectionner dans la vente. Disponible, à l'écoute, il doit être prêt à travailler en équipe pour optimiser l'expérience client. Au cours de la formation, il apprendra à proposer toute une gamme de services autour de la vente automobile, y compris le financement, l'extension de garantie, le contrat de maintenance

LA FORMATION DE VENDEUR·EUSE AUTOMOBILE

Elle permet d'acquérir les compétences, aptitudes et connaissances du métier dont la maîtrise est attestée par le Titre à Finalité Professionnelle « vendeur·e automobile » délivré par l'ANFA au nom de la branche des Services de l'Automobile. Elle prépare vos collaborateurs aux techniques professionnelles qui lui permettront de :

- Développer votre portefeuille clients et prospects (exploiter les réseaux sociaux)
- Préparer et suivre vos plans d'actions commerciaux (démarche marketing et digitale)
- Commercialiser les produits et les services du secteur de la vente automobile en tenant compte du parcours d'achat du client
- Procéder à l'estimation physique d'un véhicule d'occasion (VO)
- Réaliser les activités relatives à la gestion de la commercialisation

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT



À partir de
18 ans



Titulaire
du Permis B



Passionné·e
par l'automobile



À l'aise dans
les relations
commerciales



Diplômé·e
d'un bac à bac+2
dans le domaine
de la vente
et du commerce

POURQUOI FAIRE LE CHOIX DE L'ALTERNANCE ?



Formation courte de 10 mois



84%⁽¹⁾ d'insertion en CDI
à l'issue de la formation



94%⁽²⁾ de réussite aux examens



1 semaine en formation
3 semaines en entreprise



Des formateurs
professionnels

DURÉE DE LA FORMATION ET DOMAINES D'ENSEIGNEMENT

470 H / 10 MOIS

PROSPECTER ET FIDÉLISER LA CLIENTÈLE

- Prospection téléphonique
- Prospection sur le terrain
- Mise en œuvre des plans d'actions de prospection et de fidélisation pour développer les ventes de véhicules

102 H

• • •

VENTE DE VÉHICULES NEufs OU D'OCCASION ET DES SERVICES ASSOCIÉS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE

- Création d'une relation virtuelle avec le client
- Accueil et identification des motivations clients pour vendre des véhicules
- Argumentation des caractéristiques techniques des véhicules
- Présentation de véhicule de façon statique et dynamique
- Négociation d'une offre globale
- Conclusion et contractualisation d'une vente
- Reprise de véhicules d'occasion
- Vente de produits périphériques et de solutions financières liés à la vente de véhicules
- Intégration des éléments juridiques et administratifs liés à la commercialisation d'un véhicule

326 H

• • •

PRÉPARATION À L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

7 H

• • •

RÉGULATION PÉDAGOGIQUE

35 H

• • •